

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Julien Eggenberger – Subventions J+S : qui fera la banque ?**

**Rappel de l'interpellation**

*Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, l'Office fédéral du sport (OFSP) communiquait sa décision de modifier la méthode de paiement des subventions Jeunesse et Sports (J+S) pour les cours et les camps. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la subvention sera versée en deux tranches. Un premier versement sera fait après l'annonce du cours ou du camp à hauteur de 80%. Le solde sera versé l'année suivante, sous réserve de disponible dans l'enveloppe annuelle. L'augmentation des offres de ces dernières années — environ 6% par année — laisse penser qu'il ne sera que rarement possible de couvrir l'entier du solde. Dans tous les cas, se pose aussi la question de qui assure la banque pendant une année : les clubs et les écoles, principaux concernés, n'ayant pas forcément la trésorerie nécessaire.*

*En 2015, la Confédération avait déjà tenté de modifier en cours d'année les montants des subventions en coupant 25%. La réaction des différentes associations sportives et de nombreux politiques avaient permis d'éviter une telle coupe. Cet épisode avait aussi fait l'objet d'une interpellation au Conseil d'Etat du soussigné.*

*Les subventions J+S contribuent au fonctionnement de toutes les activités sportives pour la jeunesse dans les différentes fédérations et associations — les scouts par exemple. Par ailleurs, elles permettent l'organisation de plus de 2000 camps dans toute la Suisse, concernant plus de 60 000 enfants. C'est donc des milliers d'heures d'encadrement du sport, des centaines de camps et des milliers d'enfants qui sont concernés dans notre canton. L'équilibre financier de ces activités, parfois fragile, est remis en cause, les organisateurs devant travailler avec une incertitude importante : 20% des ressources ne seront plus garanties. Il se pose donc la question des conséquences que va avoir cette mesure sur le financement des activités sportives à long terme.*

*Par ailleurs, le canton est lui-même un organisateur d'activités sportives pour la jeunesse, en particulier les camps sportifs scolaires, et va donc être impacté par ce nouveau système. Il est à craindre que ce soit les participant-e-s qui voient leur facture augmenter.*

**Questions au Conseil d'Etat**

*Au vu de ces différents constats et partant du principe que l'encouragement des activités sportives est une tâche publique essentielle, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :*

- 1. Quelle appréciation le Conseil d'Etat fait-il de cette modification du système de paiement des subventions fédérales J+S ?*
- 2. Le Conseil d'Etat a-t-il usé de toutes ses marges de manœuvre pour s'opposer à cette décision ?*
- 3. Quelles conséquences ce changement de système a-t-il sur le financement et l'organisation*

*d'activités sportives dans le canton ?*

4. *Quelles conséquences ce changement de système a-t-il sur le financement et l'organisation d'activités sportives par le canton, en particulier par les établissements scolaires ?*
5. *Le Conseil d'Etat envisage-t-il de se porter garant de la part de 20% de subventions qui ne sera plus garantie ?*
6. *Plus précisément en ce qui concerne les activités directement organisées par l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat a-t-il décidé de reporter sur les participants le financement manquant ?*

*Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

## **Préambule**

Jeunesse+Sport (ci-après J+S) est un programme d'encouragement du sport créé par la Confédération en 1974. Il vise à promouvoir un sport adapté aux enfants et aux jeunes de 5 à 20 ans en leur permettant de vivre pleinement le sport et de participer à la mise en place des activités sportives. Il contribue à leur développement et à leur épanouissement par le biais de la pédagogie, de l'intégration sociale et de la santé. Dans ce but, le programme a pour mission de former des entraîneurs et des moniteurs qui encadrent les enfants et les jeunes, plus particulièrement dans les clubs sportifs et lors des camps sportifs scolaires. La formation de base est de six jours, complétée par une formation continue obligatoire de un ou deux jours tous les deux ans. Les moniteurs J+S sont actuellement plus de 70'000 en Suisse. Sous réserve de conditions, l'encadrement d'une activité sportive par des moniteurs J+S permet de déclencher des subventions fédérales.

Dans le Canton de Vaud, un fort accent a été mis sur la promotion du programme J+S dans les clubs afin de s'assurer de l'engagement d'un maximum de personnel formé pour encadrer enfants et adolescents. En 2016, plus de 98'000 jeunes Vaudois ont pris part à une activité sportive soutenue par J+S, générant plus de CHF 6,8 millions de subventions fédérales.

De manière générale, le programme J+S connaît un succès grandissant, les activités subventionnées connaissant une augmentation moyenne annuelle de 6 à 7%. Cela pose des problèmes budgétaires à l'Office fédéral du sport (Ofspo) qui avait étudié en 2015 l'opportunité de baisser ses subventions d'environ 30%. Avec d'autres, le Canton de Vaud était intervenu pour s'opposer à cette mesure qui aurait fortement pénalisé les clubs vaudois et avait fini par obtenir gain de cause. Mais afin de ne plus se trouver en dépassement budgétaire en cours d'exercice comptable, l'Ofspo vient de décider d'introduire le système du versement des subventions en deux temps : 80% après la clôture du dossier, et le solde de 20% au début de l'année civile suivante, si le bouclage des comptes annuels le permet. Cette part de 20% des subventions fédérales deviendra donc hypothétique.

%MCEPASTEBIN%

## **Réponse à la question 1**

***Quelle appréciation le Conseil d'Etat fait-il de cette modification du système de paiement des subventions fédérales J+S ?***

Tenant compte du fait que les Chambres fédérales ont accepté d'augmenter le budget du programme Jeunesse+Sport à hauteur de CHF 5 millions chaque année jusqu'en 2020, l'entier des subventions annuelles devraient être assurées au minimum jusqu'à cette date. Par contre, ce versement en deux temps crée de l'instabilité budgétaire et de la complexité comptable pour les clubs sportifs et pour les établissements scolaires qui organisent des camps de sport. A titre d'exemple, un camp de ski scolaire organisé en janvier 2017 sera subventionné par l'Office fédéral du sport à 80% au printemps 2017 et à 20% au printemps 2018.

## **Réponse à la question 2**

### ***Le Conseil d'Etat a-t-il usé de toutes ses marges de manœuvre pour s'opposer à cette décision ?***

Les différents services des sports des cantons suisses, y compris le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), sont intervenus auprès de l'Ofspo pour faire part de leur grande réticence par rapport à la mesure envisagée. La Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS), dont le chef du SEPS est membre du comité, s'est également exprimée à réitérées reprises. Enfin, alertée par la CRCS, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a écrit au chef de l'Ofspo pour lui faire part de ses réserves et de ses vives inquiétudes. Ces différentes démarches sont malheureusement restées sans effet.

## **Réponse à la question 3**

### ***Quelles conséquences ce changement de système a-t-il sur le financement et l'organisation d'activités sportives dans le canton ?***

Cette décision n'a aucune incidence sur le financement dans l'immédiat. Mais lorsque l'augmentation du budget de l'Ofspo ne suffira plus à couvrir la croissance des activités J+S en Suisse, ce sont plus de CHF 1'370'000.- de subventions fédérales dont le sport vaudois pourrait devoir se passer à l'horizon 2020, 2021 ou 2022.

## **Réponse à la question 4**

### ***Quelles conséquences ce changement de système a-t-il sur le financement et l'organisation d'activités sportives par le canton, en particulier par les établissements scolaires ?***

Actuellement, la subvention J+S affectée aux camps sportifs (scolaires ou non) représente CHF 7,60 par jour et par élève, pour autant que toutes les conditions fixées par l'Office fédéral du sport soient remplies. Il se pourrait donc que cette somme soit ramenée dans quelques années à hauteur de CHF 6,08. Pour une classe de 20 élèves qui part en camp sportif durant 5 jours, cela représente une diminution de subvention de CHF 152.- (20 élèves x 5 jours x 1,08 de diminution de subvention).

En 2016, le canton de Vaud comptait 688 camps sportifs scolaires, dont 519 ont bénéficié de subsides fédéraux J+S. La somme de CHF 1'370'000.- qui pourrait ne plus être perçue à terme, comprend environ CHF 160'000.- pour les camps sportifs de la scolarité obligatoire et environ CHF 12'000.- pour ceux de la scolarité postobligatoire. Le reste de la somme concerne les clubs sportifs.

## **Réponse à la question 5**

### ***Le Conseil d'Etat envisage-t-il de se porter garant de la part de 20% de subventions qui ne sera plus garantie ?***

La question n'est pas d'actualité puisqu'il paraît probable que le 100% de la subvention est assuré jusqu'en 2020. L'augmentation progressive de la dotation budgétaire de l'Office fédéral du sport permettra en effet de compenser la croissance annuelle des activités J+S recensées sur le terrain. Mais l'Etat sera très attentif à l'évolution de la situation dès 2020.

## **Réponse à la question 6**

### ***Plus précisément en ce qui concerne les activités directement organisées par l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat a-t-il décidé de reporter sur les participants le financement manquant ?***

Il faut rappeler que la responsabilité financière de l'organisation des camps sportifs scolaires est de compétence communale dans le cadre de la scolarité obligatoire et cantonale dans la scolarité postobligatoire. Pour ce qui concerne cette dernière, 22 camps sportifs ont été organisés en 2016. Une baisse de subvention fédérale de 20% dès 2020 reviendrait à priver l'ensemble des établissements de la

scolarité postobligatoire d'environ CHF 12'000.- par année. Mais cela reste pour l'instant une hypothèse de travail et, pour les cas qui présenteraient des difficultés, l'Etat étudiera en temps utiles les éventuelles mesures à prendre.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 mars 2017.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*